

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (USA)	Mustang II ..02F ou ..04F	CH 0287 56

Constructeur	FORD MOTOR COMPANY Dearborn, Michigan (USA)
Identification	"..02F" = modèle standard ou "..04F" = modèle Ghia devant le No du châssis "CH 0287 56" sur la plaque du constructeur
Plaquette constr.	à gauche, dans la porte
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise
Ident. du moteur	"F 2" à l'avant, à gauche sur la culasse (frappé par l'importateur)
Importateur princ.	FORD Motor Company (Switzerland) SA, Kurvenstrasse 35, 8006 Zurich
Véhicule homologué	6F04F 119 070 Signes fixes dans code du type ..02F ou ..04F

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues AR
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV-disques/AR-exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues limiteur sur les roues AR
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée

Moteur	F O R D	Type	F 2
Marque	F O R D	Construction	V Temps 4
Carburant	B	Position	avant
Refrigidis.	eau	Nombre cylindr.	8
Alésage	101,6	Course	76,2
Cylindrée	4940	CV-Impôt	25,16
Puissance en CV	132,4 SAE net	à t/min	3600
Bruit	77 dB/A	à t/min	3600
Silencieux	2 = 305x210x95 455x295x130 mm		
Mesure des gaz	ralenti CO ≤ 1,0 % + ECE-15 *		
Déparasitage :	OCB, annexe B, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine
Nombre de portes	2
Coilures sécurité	**)
Cale	-
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	4 av 2 contre - ar 2
Dimensions	int ext
Longueur	Empattements 2450
Largeur	1800
Hauteur	1300 Voie av 1420 ar 1420
Porte à faux	lat. - Voies av - ar -
	av 1010 ar -
	ar 990 Braquage g 10700 d 10550
Distance volant - vers l'avant du véhicule	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	840	610	1450
Charge utile	90	190	280
Poids total	930	800	1730
Garantie fabr.	CR 70 - 13		1907
Dimens pneus	Ply / bar - / 1,7	CR 70 - 13	(Variantes ***)
Charge	950	950	voir
pour V max	180	180	remarques)
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur	169 km/h		
Vitesse maximale testée			

Equipement §)
 Feux de route HCR (E)
 Feux de croisement HCR (E)
 Feux de position A (E) dans HCR
 Feux rouges SAE A IR 23 2T - 74 MG
 Feux stop SAE A IR 23 2T - 74 MG
 Clignoteurs av SAE IP - 75 MG | - ar voir feux rouges
 Catadioptres av | oui ar I (E)
 Feux de gabarit av | oui ar
 Feux complément.
 Eclairage plaque 2 séparés
 Essuie-glace 2 balais avec 2^e lave-glace
 Avertisseurs Motorcraft Lo
 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation

Indications pour le permis de circulation

Genre du Voiture de tourisme
 véhicule
 Marque et type F O R D (USA) Mustang II
 Homologation
 N° CH 0287 56
 Carrosserie limousine
 Places total 4 avant 2
 Poids à vide 1450 Carburant B
 Charge utile - CV-impôt 25,15
 Poids total 1907 Cylindrée 4940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation :

- *) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, dans le porte, près de la plaquette.
 **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; des ceintures du type A r4 sont montées.
 ***) Variante de pneus : 195/70 R 13 AV + AR 1000 (2,1) V-max 180 km/h } modifications des voies, voir sous jantes
 185/70 R 13 930 (2,2) 180 km/h
 175 SR 13 970 (2,2) 180 km/h
Variante de jantes : 5 JJ x 13 ou 5 1/2 JJ x 13 (acier) voies 1420 mm
 5 1/2 JJ x 13 (alliage léger) voies 1450 mm

§) Modifications par l'importateur:

- feux de route/ croisement: sont remplacés par des HCR H4 (E);
- feux de position : placés trop loin du bord du véhicule; sont débranchés et remplacés par des A (E) dans HCR;
- clignoteurs AV : placés trop loin du bord du véhicule; admis selon décision de la Div. féd. de police du 13.11.72;
- clignoteurs AR : des ampoules de 15 watts sont exigées;
- feux rouges/stop : des ampoules 5/18 watts sont exigées;
(la puissance exigée des ampoules doit être marquée de manière durable et bien visible)
- catadioptres : ceux d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E).
- partie dangereuse : l'emblème sur le capot doit être enlevé.

Lieu et date de l'homologation
 Rothrist, 09.12.75

Homologation fédérale des types de véhicules